

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coubluq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

et publication du

1^{er} avril 2025

**N°2025-3-11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, après avoir approuvé, le 25 mars 2025, le compte administratif de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 53 655,42 |
| - Un déficit reporté de : | 47 285,41 |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 370,01
--	-----------------

- | | |
|---|-------------------|
| - Un excédent d'investissement de : | 419 313,59 |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 7 005,30 |

Soit un excédent de financement de :	412 308,29
--------------------------------------	-------------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	6 370,01
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 370,01

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT **419 313,59**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Date de la convocation
17 mars 2025
Date d'affichage
17 mars 2025

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Solter (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Solter / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1 ^{er} avril 2025

**N°2025-3-12 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, après avoir approuvé, le 25 mars 2025, le compte administratif de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **4 205,30**
- Un excédent reporté de : **2 982,19**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **7 187,49**

- Un excédent d'investissement de : **35 446,19**
- Un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **35 446,19**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	7 187,49
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 187,49

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **35 446,19**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations:9	Pour : 69 Contre : 0 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOAU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Portier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOAU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

31/03/2025

et publication du

01/04/2025

**N°2025-3-13 : BUDGET GENERAL – CLES DE REPARTITION 2025 :
Compléments**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-6,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que les dépenses de fonctionnement du budget général concernent essentiellement les charges courantes (fournitures de bureau) et la mise à disposition de personnel et que les recettes associées proviennent majoritairement des participations des budgets annexes d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, les clés de répartition proposées pour 2025 sont les suivantes :

- Eau potable :
 - 45 % de fournitures de bureau,
 - 45 % de mise à disposition de personnel
- Assainissement collectif :
 - 30 % de fournitures de bureau,
 - 29 % de mise à disposition de personnel

S'LO

- Assainissement non collectif :
- 25 % de fournitures de bureau,
 - 26 % de mise à disposition de personnel

**A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

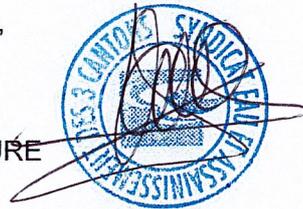
APPROUVE les clés de répartition présentées, applicables au 1^{er} janvier 2025,
PRECISE que le budget primitif 2025 du budget général sera établi sur ces bases,
TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques la présente délibération pour contrôle de légalité.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0
	Procurations : 9	

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Date de la convocation	17 mars 2025
Date d'affichage	17 mars 2025

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1 ^{er} avril 2025

**N°2025-3-14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET GÉNÉRAL**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 86 000
Recettes : 86 000

Fonctionnement

Dépenses : 633 000
Recettes : 633 000

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025
Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

**N°2025-3-15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
EAU POTABLE**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 1 268 000

Recettes : 1 268 000

Fonctionnement

Dépenses : 1 571 000

Recettes : 1 571 000

La commune de Saint Boès rejoignant la compétence Eau potable du Syndicat au 1^{er} janvier 2025, ce budget primitif intègre la reprise des résultats du budget annexe d'eau potable de cette commune dont :

- un excédent de fonctionnement 2024 de : 66 296,67 €
- un excédent de fonctionnement 2024 de : 11 226,10 €
- un déficit des restes à réaliser de : 1 540,00 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 69
	Procurations : 9	Contre : 0
		Abstention : 0

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procurations(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

et publication du

1^{er} avril 2025

**N°2025-3-16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : **3 654 000 €**

Recettes : **3 654 000 €** dont 850 000 € d'emprunt

Fonctionnement

Dépenses : **1 106 000 €**

Recettes : **1 106 000 €**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025
Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

et publication du

1 ^{er} avril 2025

N°2025-3-17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 51 000
Recettes : 51 000

Fonctionnement

Dépenses : 225 500
Recettes : 225 500

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025
Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

S'LOW

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de Suffrage exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

31/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

N°2025-3-18 : BUDGET GENERAL – SEUIL DE FONGIBILITE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5217-10,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics et l'obligation de voter, chaque année, un seuil de fongibilité pour chaque section.

Considérant que la fongibilité permet une gestion budgétaire plus souple qui autorise des virements de crédits dans la limite d'un seuil défini annuellement, et par section.

Considérant que la collectivité souhaite fixer ce seuil à 7,5 % des crédits ouverts au niveau des dépenses réelles de chacune des sections, afin d'assurer une gestion budgétaire adaptée aux besoins de la collectivité,

**A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

ADOPTE un seuil de fongibilité des crédits budgétaires fixé à 7,5 % des crédits ouverts au niveau des dépenses réelles en fonctionnement et/ou en investissement, conformément au référentiel M57.

AUTORISE le Président à effectuer les virements de crédits nécessaires dans la limite de ce seuil, sans modification du montant total des crédits votés.

- PRECISE** que cette disposition s'appliquera à compter de l'exercice budgétaire 2025.
- CHARGE** le Président de notifier cette décision à l'ordonnateur et au comptable public compétent.
- TRANSMET** à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques la présente délibération pour contrôle de légalité.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
17 mars 2025
Date d'affichage
17 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCAU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Portier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCAU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnaive Dufau / SALLESPISE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

01/04/2025

N°2025-3-19 : ADMISSIONS EN NON VALEUR – Assainissement collectif
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6,

Vu la demande du comptable public concernant les admissions en non valeur arrêtées au 9 décembre 2024,

Considérant que certaines prestations n'ont pu être recouvrées par le comptable public pour un montant de 449,03 € en assainissement collectif, il propose de les admettre en non valeur. Il est donc nécessaire de provisionner ces montants en dépenses de fonctionnement, dont 250,90 € à l'article 6541 et 198,13 € à l'article 6542.

**A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE les montants à admettre en non valeur qui s'élèvent à 449,03 € en assainissement collectif

CHARGE le Président de provisionner les montants en dépenses de fonctionnement aux articles 6541(250,90 €) et 6542 (198,13 €)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 064-200092146-20250325-2025_3_19-AR

S'LO

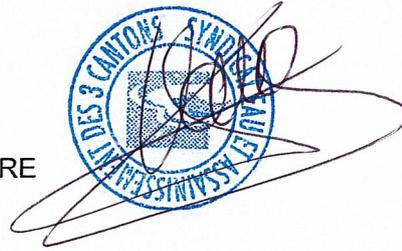
TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques la présente délibération pour contrôle de légalité.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procurat(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

et publication du

01/04/2025

**N°2025-3-20 : Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage
(AAC) : acquisitions foncières à Aussevielle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2020-02-06-006 du 06 février 2020 relatif à la délimitation d'une zone de protection de l'aire d'alimentation du champ captant (AAC) d'Artix,

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2023-05-23-00006 du 23 mai 2023 établissant un programme d'action volontaire sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du champ captant (AAC) d'Artix.

Vu le contrat territorial Re-Resources du plan d'action territorial du gave de Pau (64) pour la période 2020-2024, validé le 23 octobre 2020,

Vu la délibération n°16 du 25 juin 2019 approuvant le lancement et l'exécution du PAT3 sur la période 2020-2024 aux côtés des autres collectivités porteuses.

Vu la convention de partenariat 2020 - 2024 signée avec les 4 autres collectivités porteuses du PAT3 afin de fixer les modalités techniques et financières du partage de l'animation du PAT3.

Vu la délibération n°2024-09-7 du comité syndical du 24 septembre 2024 approuvant la candidature du Syndicat auprès de la SAFER pour l'acquisition des parcelles AA1, AA2, AA3, AA5 et AA6 sur la commune d'Aussevielle.

Considérant la stratégie d'acquisition foncière du Syndicat à l'extérieur du périmètre protégé afin de constituer un patrimoine à échanger, l'accord du comité technique de la SAFER du 3 décembre 2024 pour l'achat des parcelles citées par le Syndicat et l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Régional (80% au total).

**A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** l'acquisition des parcelles AA1, AA2, AA3, AA5 et AA6 situées sur la commune d'Aussevielle d'une surface totale de 5,19 ha et d'un montant global de 71 500 € hors frais annexes (SAFER, acte notarié, ...)
- AUTORISE** le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents afférents à la présente délibération.
- TRANSMET** à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques la présente délibération pour contrôle de légalité.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.